VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 décembre 2016
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CR/MG

N° 002084

Service des sports - Rapport de l'exercice 2015 relatif à la Délégation de Service Public du camping municipal les Cèdres

Affiché le :

Le mardi 20 décembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 décembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ONT DONNE PROCURATION : M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ABSENTS :
La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Par la délibération n° 1803 du 17 février 2015 le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la gestion du camping municipal les Cèdres, sis Impasse Fantaisie à Apt, à la SARL Villages et Résidences de Vacances ESCAPADE, gérée par Monsieur Stéphane ROY, dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour une durée de 10 ans.

La loi précise que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes et la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Après lecture et contrôle de ce rapport il apparaît que :

- Le chiffre d'affaires total est de 154 865 € soit une progression de 1,6 % par rapport au précédent bilan.

Sur ce montant, 29 023 € sont le produit de la vente de boissons, alimentation, produits divers et services. 125 841 € sont issus des recettes liées à l'activité directe de réservation d'emplacements de camping.

- Les charges de personnel s'élèvent à 39 523 € soit une baisse de 22,79 %.

- Le nombre de nuitées 2015 s'élève à 17 941 soit une diminution de 28,41 % par rapport au précédent bilan.

- Les engagements du délégataire sont respectés vis-à-vis de la collectivité concernant les dispositions financières. Le délégataire est à jour du règlement de la première partie de la caution, 5 000 €, ainsi que de la redevance annuelle fixe de 22 500 € HT. Conformément à l'article 9-1 du contrat DSP, la partie variable supplémentaire de 20 % s'applique sur le montant du chiffre d'affaires dépassant 150 000 € HT soit la somme de 973 €.

La qualité du service :

✓ Les points forts :

La situation géographique du camping. Il se situe au centre du Luberon et à deux pas du centre-ville et de la vélo route.
La clientèle est dans l'ensemble satisfaite du service.
La maintenance des bâtiments et locaux ainsi que l'entretien sont assez satisfaisants.
Les soirées à thème ont connu un franc succès.

Malgré les nuitées en forte baisse, (moins 28,41 %), liée au démarrage d'une première saison difficile et à la canicule qui a fait fuir certains clients début juillet, les nombreux services proposés ont connu une forte augmentation passant de 11 471 €, en 2014, à 29 023 €, en 2015.

Les actions commerciales menées :

- Maintien des actions mises en place par l'ancien délégataire.
- Rencontres et partenariats avec l'Office de Tourisme et les représentants de la cave de Sylla.
- Organisation de soirées à thème.

✓ Les points faibles

Le délégataire précise que cette première année d'exploitation a été difficile. Il a fallu former l'ensemble de l'équipe à la méthode « Groupe ESCAPADE ». Malgré un personnel d'accueil agréable au sein de ce camping familial et convivial, il est à noter un manque d'expérience professionnelle dans l'accueil touristique.
Il reste beaucoup à faire sur l'amélioration des espaces extérieurs, sur le réassort de bengalis, sur la commercialisation à dynamiser.

Les investissements :

- Mise en place de barrières pour le contrôle des accès.
- Installation de la vidéo surveillance.
- Création du site internet.
- Création d'un nouveau flyer.
- Couverture WIFI sécurisée de l'ensemble des emplacements.
- Réaménagement de l'espace accueil et du bar.

Les interventions des services municipaux :

De nombreux travaux ont été réalisés :

- Remise aux normes de l'installation électrique du logement de fonction.
- Réfection des peintures intérieures du logement de fonction.
- Création d'aération dans les locaux présentant de nombreux problèmes d'humidité.
- Remplacement de la chaudière hors service du bâtiment sanitaire.
- Remplacement de la plaque de gaz de la cuisinière du logement de fonction.
- Travaux d'élagage et de débroussaillage sur la butte côté vélo route.
- Abattage d'arbres présentant un danger pour la clientèle.
- Formation à la taille des employés du camping par le responsable des espaces verts de la commune.
- Interventions sur les gouttières et conduits d'évacuation des eaux pluviales obstrués des bâtiments sanitaires.
- Nettoyage de la toiture du logement de fonction.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

PREND ACTE du compte rendu d'exploitation, des comptes et du bilan des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi que l'analyse de ce service transmis par Monsieur Stéphane ROY, gérant de la société « Villages et Résidences ESCAPADE »

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI